

THE SOCIAL
WORKER



L'ASSISTANT
SOCIAL

A QUARTERLY BULLETIN

OF THE INTERNATIONAL FEDERATION OF SOCIAL WORKERS

EDITOR: J.M. SMALL - CO-EDITOR: M.L. BERN

Vol. VI, No 3

Septembre 1963

EXECUTIVE COMMITTEE

As a number of its members planned to attend, in the first week of September, the Second European Symposium called by the International Conference of Social Work in Stuttgart (Germany), the Executive Committee of the International Federation of Social Workers met in that town on August 29th and 30th and again, for a shorter meeting, on Sunday morning September 1st.

Present were: Miss Litsa Alexandraki (Greece), President; Mlle A. de Laage (France), Vice-President for Europe; Miss Margaret E. Adams (USA), Secretary General; Miss Hedda Fredenhagen (Switzerland), former Treasurer; Mrs. Eva Gredal (Denmark); Mlle M.L. Ginet (France), former President and Liaison Officer to the International Associations of Schools of Social Work; Miss Ingrid Gunnäs (Sweden), and the Editor of "The Social Worker" as observer.

Dr. Pense, Secretary General of the German National Committee of the International Conference of Social Work welcomed the Executive Committee and hoped the arrangements made were satisfactory. He was assured that they were and thanked heartily.

There was no formal report of the President, but Miss Adams, the Secretary General, said that she had conducted an active correspondence with a number of national associations although she would have liked to do more. The same applied to the relations with United Nations Headquarters, but it had been a heavy year for her own national association.

In the absence of the Treasurer, Mr. Bruce McKenzie (Canada), the former Treasurer, Miss H. Fredenhagen, reported on financial matters. For the first time there had been a deficit in 1962 (Sw.Fr. 402.60), but it was expected that this would not be the case for 1963, in view of the new scale of dues. The Committee also felt that an occasional inroad on the capital of the Federation, which amounted to nearly Sw.Fr. 4000.-- on 31st December 1962, was no major tragedy.

Miss Löhnis (Netherlands), chairman of the Nomination and Membership Committee, who had been prevented from attending, had furnished the Secretary General with information concerning associations, in a number of countries, liable to apply for membership in the course of the more or less near future. The President and the Secretary General also reported on various contacts they had had. Unfortunately Miss Löhnis, after fulfilling her functions most devotedly for a great many years, had resigned and it was necessary to find somebody to replace her.

Following a discussion, it was decided that the regional vice-presidents would carry on in the future the negotiations with national associations likely to affiliate, whilst the Secretary General would coordinate their work. The President would also assist in these negotiations.

For the Nomination Committee itself, Miss Rice-Jones (U.K.) and Mme Lagrange (Belgium) were appointed to replace Miss Löhnis and Mr. McKenzie, the present Treasurer; Miss Dorothy Lally (USA), who had been a member of that Committee for a number of years, was designated to take the chair.

Mlle de Laage (Vice-President for Europe) indicated the conditions under which the IFSW could apply for consultative status with UNESCO and with the Council of Europe. She was asked to carry on the negotiations and report to the President and the Secretary General, who would sign formal letters of application after a few more points had been clarified with these two bodies, as well as in relation to the help to be made available by the French Association to implement these new relations.

The Secretary General then reported on our relations with the Organisation of American States and with the Social Commission of the United Nations (see p. 6). Miss Fredenhagen said that the Swiss Association had now proposed Mme Demole to represent the Federation at the European Office of the United Nations in Geneva. Mme Demole was a graduate of the Geneva School of Social Work and had had the opportunity to accompany her husband to the USA and other countries.

Speaking of "The Social Worker", the Editor thanked Miss Fredenhagen for her invaluable guidance during the first year or so. She was very sorry that, in view of other commitments, Mrs. Breen would no longer be able to act as Joint Editor. The Committee decided to send a formal letter of thanks to Mrs. Breen and suggested various names of suitable English-speaking social workers in Geneva to replace her. Several proposals were also made as to the contents of the bulletin and Mlle de Laage was asked to prepare an outline for a special number giving an overall picture of the work of member associations.

With regard to "International Social Work", the magazine for which the Federation is jointly responsible with the International Conference of Social Work and the International Associations of Schools of Social Work, Miss Adams said that one of her major worries was to find sufficient suitable material for publication. It seemed that the magazine did not attract much interest, that there was no hope of having a French edition until the number of subscribers increased adequately (see p. 5).

Two letters from the United Nations were read. The first invited the Federation to participate in International Co-Operation Year scheduled for 1965 and Miss Gunnäs agreed on behalf of the Swedish Association for study the matter and make proposals to the member associations.

More time was devoted to the contents of the second letter which requested the Federation for comments on the draft report on the Fourth International Survey of Training for Social Work. The report itself was so bulky, but at the same time so important, that it was decided to ask for the extension of the delay allowed for the reply on which the President and former President agreed to work. Additional copies of the final chapter, including recommendations for future action, having been made available for all members, these made a number of comments which were duly noted for communication to the U.N. Secretariat.

Plans were made for the IFSW meetings at the time of the next International Conference of Social Work in Athens (20-25 September 1964). It was agreed that our own meetings should be held before and not during the International Conference and that a number of informal discussion groups would be organised on issues of common interest to member associations, in addition to the business meeting of the Council on September 19th. It was also agreed that, as on the occasion of the previous conferences in Rome and in Rio, the Federation would assume responsibility for one of the study groups, i.e. Group 4. "Social Aspects of Housing and Planning and the Contribution of Social Work".

Other points considered by the Committee were

- the proposal to hold in the Netherlands, in cooperation with the International Association of Schools of Social Work, a training course for teachers and supervisors of personnel social work. Miss Fredenhagen, who had devoted much thought and work to that project, was invited to carry on with it in cooperation with the Vice-President for Europe and with the Dutch Association.

- the re-organisation, or rather organisation, of the Federation archives which are now dispersed in a great many places and which in future, are to be entrusted to the Secretary General for systematic classification.

The Executive Committee hoped to keep in close touch in the future with the member associations and to enlist their active co-operation in the work of the Federation.

J.M.S.

COMITE EXECUTIF

(Traduction)

Comme plusieurs de ses membres avaient l'intention de participer la première semaine de septembre au Deuxième Colloque européen convoqué par la Conférence Internationale de Service Social à Stuttgart (Allemagne), le Comité Exécutif de la FIAS s'est réuni dans cette ville les 29 et 30 août et de nouveau pour une séance plus courte dimanche matin, le 1^{er} septembre.

Etaient présents: Mlle Litsa Alexandraki (Grèce), présidente; Mlle A. de Laage (France), vice-présidente pour l'Europe, Miss Margaret E. Adams (Etats-Unis), Secrétaire générale; Mlle Hedda Fredenhagen (Suisse), ancienne trésorière; Mme Eva Gredal (Danemark), Mlle M.L. Ginet (France), ancienne présidente et agente de liaison avec l'Association Internationale des Ecoles de Service Social, Mlle Ingrid Gunnäs (Suède) et, à titre d'observateur, la rédactrice de "L'Assistant Social".

M.R. Pense, Secrétaire général du Comité national allemand de la Conférence Internationale de Service Social souhaita la bienvenue au Comité et exprima l'espoir qu'il était satisfait de l'organisation matérielle de ses travaux. Il fut rassuré sur ce point et aussi chaleureusement remercié.

La Présidente n'avait pas préparé de rapport proprement dit, mais la Secrétaire Générale dit qu'elle avait entretenu une correspondance active avec plusieurs associations nationales, mais qu'elle aurait voulu faire davantage. Il en était de même de nos relations avec le Siège des Nations Unies, mais cela avait été une année particulièrement chargée pour sa propre organisation.

En l'absence du Trésorier, Mr. Bruce McKenzie (Canada), l'ancienne Trésorière, Mlle Fredenhagen, donna des indications sur la situation financière. Pour la première fois, il y eut en 1962 un déficit (Fr.S. 402.60), mais il n'en était pas prévu pour 1963 en raison de l'entrée en vigueur du nouveau barème de cotisations. En outre, le Comité estima qu'il était parfaitement possible de faire un prélèvement occasionnel sur les réserves de la Fédération qui se montaient à près de Fr.S. 4000.— au 31 décembre 1962.

Mlle Löhnis, la présidente du Comité des Candidatures et des Affiliations, n'ayant pu venir, avait envoyé à la Secrétaire générale des informations au sujet de quelques associations nationales susceptibles de s'affilier dans un avenir plus ou moins proche. De leur côté, la Présidente et la Secrétaire générale avaient eu un certain nombre de contacts. Malheureusement, Mlle Löhnis, qui avait rempli ses fonctions d'une façon exemplaire pendant plusieurs années, a donné sa démission et il faut lui trouver un successeur.

Après avoir discuté plusieurs possibilités, le Comité décida de demander aux vice-présidents régionaux de conduire à l'avenir les négociations avec les futures

associations membres, la Secrétaire Générale ayant la responsabilité de coordonner leur travail. La Présidente prendra aussi part à ces négociations dans certains cas.

En ce qui concerne le Comité des Candidatures proprement dit, le Comité Exécutif a nommé Mme Lagrange (Belgique) et Miss Rice-Jones (Grande-Bretagne) pour remplacer Mlle Löhnis et M. Bruce McKenzie qui est maintenant Trésorier; il a aussi désigné Miss Dorothy Lally (Etats-Unis) comme présidente du Comité des Candidatures puisqu'elle est un de ses plus anciens membres.

Mlle de Laage (Vice-Présidente pour l'Europe) indiqua dans quelles conditions la Fédération pourrait obtenir le statut consultatif tant auprès de l'UNESCO qu'auprès du Conseil de l'Europe. On lui demande de poursuivre les négociations et de faire rapport à la Présidente et à la Secrétaire Générale qui signeront les lettres de candidature aussitôt que certaines informations complémentaires auront été obtenues de la part de ces deux organismes et aussi sur la collaboration que pourrait apporter l'Association française dans les activités qu'entraîneraient ces nouvelles relations.

La Secrétaire Générale fit rapport sur nos relations avec l'Organisation des Etats Américains et avec la Commission des Questions Sociales des Nations Unies (voir p. 6). Mlle Fredenhagen dit que l'Association suisse proposait maintenant Mme Demole comme représentante de la Fédération auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Mme Demole est une assistante sociale diplômée de l'Ecole de Service Sociale de Genève et a eu l'occasion d'accompagner son mari aux Etats-Unis et dans d'autres pays étrangers.

Parlant de "L'Assistant Social", la Rédactrice remercia Mlle Fredenhagen qui l'a guidée si utilement au début de ses nouvelles fonctions. Elle déplora qu'en raison d'autres occupations absorbantes Mrs. Breen ne puisse pas continuer sa collaboration. Le Comité décida d'envoyer à Mrs. Breen une lettre de remerciement et avança les noms de plusieurs assistantes sociales de langue anglaise travaillant à Genève et qui pourraient peut-être prendre la place de Mrs. Breen. On fit aussi des suggestions quant au contenu de "L'Assistant Social" et Mlle de Laage se chargea de préparer un plan en vue d'un numéro spécial donnant une vue d'ensemble de l'activité et des préoccupations des associations membres.

Quant à la revue "International Social Work" dont la Fédération assume la responsabilité conjointement avec la Conférence Internationale de Service Social et l'Association Internationale des Ecoles de Service Social, Miss Adams indiqua que son principal souci est de trouver des textes convenant à la publication dans cette revue. Il ne semble pas que celle-ci suscite beaucoup d'intérêt, mais il n'est pas question de prévoir une édition en français tant qu'il n'y a plus d'abonnés (v.p.5).

Il fut donné lecture de deux lettres des Nations Unies. La première invitait la Fédération à participer à l'Année de la Coopération Internationale prévue pour 1965 et Mlle Gunnäs accepta au nom de l'Association suédoise d'étudier la question et de faire des propositions aux associations membres.

La seconde lettre exigea plus de temps. Il s'agissait d'une demande de commentaires sur le projet de rapport de la Quatrième Enquête sur la Formation en Service Social. Le projet était si volumineux, mais en même temps si important pour l'avenir, qu'il fut décidé de demander une prolongation du délai fixé pour la réponse afin que la Présidente et l'ancienne Présidente aient le temps de la préparer. Il y avait toutefois à disposition un nombre suffisant de copies du chapitre final contenant les recommandations en vue d'action future pour que chaque membre du Comité puisse en prendre connaissance; ils présentèrent de nombreuses observations que Miss Adams se chargea de transmettre au Secrétariat des Nations Unies.

Le Comité prépara aussi le programme des réunions de la Fédération devant avoir lieu à Athènes à l'occasion de la prochaine Conférence Internationale de Service Social (20-25 septembre 1964). Il fut décidé que les réunions de la Fédération auraient lieu avant la Conférence et qu'il serait organisé un certain nombre de groupes de discussion sur des questions d'intérêt commun aux organisations membres en plus de la réunion statutaire du Conseil prévue pour le 19 septembre. Il fut aussi décidé que, comme lors

des conférences de Rome et de Rio-de-Janeiro, la Fédération assumerait la responsabilité de l'un des groupes d'étude. Il s'agit du groupe 4: "Aspects sociaux en matière de planification et de logement et la contribution du service social".

Le Comité discuta aussi les questions suivantes:

- la proposition d'organiser aux Pays-Bas, en collaboration avec l'Association Internationale des Ecoles de Service Social un cours de formation pour les professeurs et superviseurs du service social d'entreprise. Le Comité invita Mlle Fredenhagen qui avait pris ce projet très à coeur et y avait consacré beaucoup de temps à poursuivre sa mise à exécution en collaboration avec l'Association Internationale des Ecoles et l'Association membre des Pays-Bas.

- la ré-organisation, ou plutôt l'organisation, des archives de la Fédération qui sont actuellement très dispersées. Elles seront confiées à l'avenir à la Secrétaire générale qui les organisera systématiquement.

Le Comité Exécutif espère rester à l'avenir en contact étroit avec les associations membres et enrôler leur collaboration active dans le travail de la Fédération.

J.M.S.

"International Social Work"

Outre notre "Assistant Social", la Fédération Internationale des Assistants Sociaux est aussi partiellement responsable de la revue plus importante intitulée "International Social Work" (Service Social International). Celle-ci, qui paraît également quatre fois par an, est une publication commune de la Conférence Internationale de Service Social, de l'Association Internationale des Ecoles de Service Social et de notre Fédération. L'éditeur responsable en est N.B. Cama à Bombay (Inde) assisté de Mme H.M. Billimoria.

Nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs comprenant l'anglais (quelques articles sont parfois suivis d'un résumé en français) de s'abonner à cette revue où ils trouveront sur le service social des articles plus approfondis que ceux que nous pouvons publier dans notre bulletin multigraphié.

A titre d'exemple, nous indiquerons dans le No 1 de l'année 1963, la deuxième partie d'un article très intéressant sur le problème des études à l'étranger ainsi que deux autres sur l'insertion dans les études de service social respectivement du service social de groupe et de la recherche en service social.

Le No 2 de 1963 est surtout consacré aux travaux du XI^e Congrès International des Ecoles de Service Social à Belo Horizonte (Brésil) en août 1962.

Le prix de l'abonnement pour un an varie selon le continent où habite le destinataire, soit \$ 3.-- pour l'Asie et le Pacifique occidental; \$ 3.50 pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique; \$ 4.50 pour les Amériques et les Caraïbes. Les personnes qui s'abonnent pour deux ans bénéficient d'une réduction de \$ 0.50.

In addition to issuing our quarterly bulletin "The Social Worker", the International Federation of Social Workers cooperates as well in putting out the more important publications intitled "International Social Work". This magazine which also appears four times a year, is published under the joint auspices of the International Conference of Social Work, the International Association of Schools of Social Work and our own Federation. The managing editor of this magazine is Mr. N.B. Cama of Bombay (India). The associate editor is Mrs. H.M. Billimoria.

We cannot recommend too strongly that our readers subscribe to this publication. In it they will find important articles concerning the field of social welfare which are treated in more detail and depth than is possible in a mimeographed bulletin such as this.

By way of illustration, we would like to call your attention to a very interesting article in the January 1963 issue of "International Social Work" which contains part of a study that evaluates educational requirements and programmes in different countries. The author explores the needs which exist to-day in the field of international training and measures the provisions for meeting these needs. Two other articles in this issue which relate to social group work and social work research are also of outstanding interest.

The April 1963 issue of "International Social Work" is primarily devoted to the proceedings of the Eleventh International Congress of Schools of Social Work which took place in August 1962 at Belo Horizonte (Brazil).

The price of a yearly subscription varies in different geographical areas. A subscriber in Asia and the Western Pacific pays \$ 3 yearly; \$ 3.50 is the rate for subscribers from Europe, the Middle East and Africa. The rate for subscribers from the Americas and the Caribbean area is \$ 4.--. A slight reduction is given for a two year subscription.

OTHER INTERNATIONAL NEWS

AUTRES NOUVELLES INTERNATIONALES

UNITED NATIONS - Social Commission

At its 1963 session, the Social Commission adopted resolutions, later also adopted by the Economic and Social Council in Geneva, among which were the following of special interest to social workers:

World Social Situation: endorsing the report for 1950-1960 noting great achievement and the inequality in social development among nations;

Regional Commissions: urging cooperative planning by economic and social experts;

Community Development: authorizing the appointment of an expert group to consider ways of improving technical assistance in the light of the 1962 evaluation;

Housing and Planning: recognizing the need in each country for long range planning for the coordination of the many services needed and directing study of how United Nations resources can assist in accelerating this work;

Advisory Social Welfare Services: noting these services as the United Nations principal instrument for achieving its social directives and urging an increased budget to support them;

Social Welfare in the U.N. Development Decade: calling the creation of a group of social welfare experts on social welfare planning, training and services in urban development.

The IFSW was represented at the Social Commission sessions by its observers:

Miss Jane M. Hoey and the Secretary General who initiated a statement in support of the resolution on Social Welfare and the Development Decade with endorsement by the International Conference of Social Work and the International Association of Schools of Social Work. The statement, which Miss Hoey discussed with a number of delegates personally follows:

"The three international organizations agree with the rationale of the sponsors of the resolution that advance work by an expert group on social services would enable the Social Commission to use its meeting time at its next session most effectively.

We welcome the emphasis placed by the sponsors of the resolution on the importance of the United Nations "work with Member Governments in strengthening their social welfare programmes to meet urgent social conditions associated with rapid urbanization and industrial development". It is vitally important to consider how broad social welfare programmes can be related to social security as well as be

integrated with other programmes so as to protect people from dysfunctioning and to ensure their maximum contribution to national development.

We wish to emphasize particularly the usefulness of such an expert group as is proposed, provided that its members are carefully selected to contribute "required expertise in social welfare planning, training and social services". Such expertise is essential if the group is to be successful in advising the Social Commission on "specific ways in which the United Nations social service programme should be organized and strengthened to make a maximum contribution to the mobilization of human resources during the Development Decade".

International Co-Operation Year

As 1965 will be the 20th anniversary of the United Nations and will coincide with the half-way mark of the U.N. Development Decade, it was suggested that the coming General Assembly designate 1965 to be International Co-Operation Year.

In this connection, already non governmental organizations, such as our Federation, are being invited to make special efforts and devise projects, including focussing attention on existing international cooperation and soliciting member associations to participate, on the national level, in the activities of International Co-Operation Year.

At its recent meeting, the Executive Committee of the IFSW agreed, in principle, to take part in International Co-Operation Year and to invite its national associations to do so in their respective countries. On behalf of the Swedish Association, Miss Ingrid Gunnäs agreed to draft proposals for the consideration of national associations.

Second European Symposium of the International Conference of Social Work.

Over 200 social workers, social administrators, heads and members of faculties of training schools for social work met in Stuttgart (Germany) from September 1 to 6 to discuss the role of social services in different stages of national development planning in Europe. They came from 19 countries of Europe and the Middle East and there were also a few observers from Canada, Japan and the USA as well as representatives of a number of international organizations.

Most sessions were held in various rooms of the new Headquarters of the Protestant Youth Organization, where an inner courtyard with lawn and fountain provided a pleasant meeting place during breaks.

Many officers or members of the IFSW played an active role as chairman, vice-chairman or rapporteur in the eight commissions of the Symposium. This was a further opportunity to meet old friends or make new acquaintances.

It is planned to publish the Proceedings of the Symposium in the near future. They will appear:

in English in "International Social Work"

in French in "Informations sociales"

in German in "Nachrichtendienst".

Deuxième Colloque européen de la Conférence Internationale de Service Social.

Plus de 200 assistants sociaux, administrateurs sociaux, directeurs et professeurs d'écoles de service social se sont réunis à Stuttgart (Allemagne) du 1^{er} au 6 septembre pour discuter "Le rôle des services sociaux dans les différentes étapes des plans de développement économique et social en Europe". Ils étaient venus de 19 pays d'Europe et du Proche-Orient et il y avait aussi quelques observateurs du Canada, des Etats-Unis et du Japon, ainsi que des représentants de plusieurs organisations internationales.

La plupart des séances eurent lieu dans le nouveau bâtiment de l'organisation de la jeunesse protestante où une cour intérieure avec une pelouse et une pièce d'eau offrait un cadre agréable pour les conversations en marge des séances.

Un grand nombre de membres de la FIAS travaillèrent activement dans les huit commissions à titre de président, vice-président ou rapporteur. Le Colloque fut ainsi une nouvelle occasion de rencontrer d'anciens amis et d'en faire de nouveaux.

Il est prévu de publier très prochainement le compte-rendu du Colloque
en français dans les "Informations Sociales"
en anglais dans "International Social Work"
en allemand dans "Nachrichtendienst".

NATIONAL NEWS

NOUVELLES NATIONALES

AUSTRALIE

Tendances du Service Social

D'après une allocution du Prof. R.J. Lawrence à la section de Victoria de l'Association Australienne des Assistants Sociaux en août 1962, on remarque une évolution du service social dans six directions principales: d'une profession féminine à une profession mixte, d'une formation de niveau secondaire à une formation de niveau universitaire, du casework à une variété de méthodes, d'une disponibilité restreinte du service social à une large disponibilité, de la désorganisation à l'organisation et, enfin, d'un personnel peu nombreux à un personnel considérable. (D'après "Case Conference and A.S.W. News", Londres, Vol. 10, No 3, juillet 1963).

CANADA

President's Remarks

Part of Miss Elizabeth S.L. Govan's remarks at the Annual Meeting, on 30th May, 1963, at Ottawa, are of general interest to social workers elsewhere who are also concerned about the status of their profession and its relation to other persons working in the welfare field. (The Editor)

"The Board of the Canadian Association of Social Workers has been operating under the new constitution this year. This has meant fewer and longer Board meetings; more responsibility for the Executive Committee; attempts to keep members informed and to keep the Board informed about the thinking of the membership, since branches are no longer directly represented on the Board.

"We have moved steadily in the establishment of provincial associations of social workers. This has developed for three reasons: the interest in the provincial regulation of social work as a profession; the need for social action at the provincial level; and the recognition that, since the bulk of the activities in which we participate are under provincial jurisdiction, an exchange of ideas and the opportunity to plan at that level are necessary if we are to make an effective contribution.

"Two provinces have obtained legislation controlling the use of title: Quebec and, this year, Nova Scotia. British Columbia has started a voluntary registration. All provinces except Newfoundland, New Brunswick and Prince Edward Island have formed provincial organisations, and in each of the provinces named there is one branch covering the whole province.

"These developments indicate that profession is increasingly conscious of its responsibility as a profession, to provide the public with the means of ascertaining the competence of the social worker and to safeguard it against malpractice.

It also means that the public is increasingly recognizing social work as a profession. They also have implications for the national organization; its function must be differentiated from that of the provincial ones; it must be energetic in endeavouring to establish a degree of uniformity in standards, to provide leadership in these developments, and, if possible, to provide for mobility of the professional people within the country.

"One of the important questions raised by these developments is the relationship between the profession and other persons employed in the welfare field. Although social workers are also employed in other fields such as health and education, in these they have been used because of their particular contribution, as members of the team with persons from other professions. It seems peculiar but is undoubtedly true that it is in the field of welfare that confusion arises. This is partly because social work is only one segment of the whole field of social welfare; a part of the larger whole. It is partly because of the historical development of social work from voluntary service to humanity. It is heavily emphasized by the shortage of professional social workers, which has resulted in many organizations employing other people to fill vacancies, without distinguishing in title or in job descriptions (and sometimes insufficiently in salaries). This has added to the historical confusion on the part of the public which is illustrated frequently in the Press when a person who gives volunteer service in the interest of the community is referred to as a "social worker".

"The profession must establish the lines of demarcation between the function of a professional social worker and those of other persons working in the welfare field. If it recognizes that there is a legitimate function for such workers in the welfare services (and that their use is not merely due to the shortage of professional workers), it must define that function, give leadership in the setting up of appropriate qualifications and training, and clarify the relationship between this group (or groups) and the profession". ("The Social Worker", Ottawa, Vol. 31, No 3, June-July 1963).

GRANDE-BRETAGNE

Association of Social Workers

Lors de sa première réunion depuis l'adoption des nouveaux statuts, le Conseil de l'Association s'est surtout préoccupé de l'organisation future du travail de celle-ci. Il était en particulier nécessaire de reviser les limites des circonscriptions et des sections afin d'assurer au sein du Conseil une représentation équitable de tous les membres. Un petit comité a été chargé d'approfondir les détails.

Il a été décidé de dissoudre la Commission de Surveillance puisque la Conférence Permanente des Associations de Travailleurs Sociaux a décidé la création d'une commission parlementaire et des relations publiques. Toutefois un "secrétaire de la surveillance" sera maintenu et fonctionnera comme l'un des représentants de l'Association au sein de la nouvelle commission. Rappelons que les objectifs de l'ancienne Commission de Surveillance, nommée le 12 février 1960, étaient:

- a) de recueillir des informations sur l'opinion des assistants sociaux au sujet du Rapport Younghusband;
 - b) d'être l'intermédiaire lors de démarches visant à influencer le Gouvernement;
- et
- c) de rédiger des déclarations de principe à présenter au nom du Conseil.

La Commission avait en outre pour tâche d'observer les événements immédiats ou probables au sein du Parlement et d'attirer l'attention du Comité Exécutif de l'association sur toute question pouvant intéresser les assistants sociaux; de recueillir et compiler des informations sur toute question que pouvait lui renvoyer le Conseil et enfin de trouver le moyen de faire connaître les vues de l'Association aux ministères, au Parlement, aux autorités locales, à d'autres travailleurs sociaux et au public. En fait, au cours de ses trois années d'existence, la Commission de Surveillance s'est occupée de questions aussi nombreuses que variées et a bien mérité l'hommage qui lui a été rendu par le Conseil de l'Association.

Celui-ci a aussi décidé de dissoudre la Commission Internationale proprement dite, bien qu'un petit nombre de ses membres aient été priés de s'occuper de toute activité internationale qui pourrait se présenter.

Par contre, le Conseil a estimé que l'Association devrait continuer à jouer un rôle dans l'enseignement du service social et a donc réorganisé l'ancienne Commission de Formation sous le nouveau titre de Commission de l'Enseignement. ("D'après Case Conference and A.S.W News", Londres, Vol. 10, No 3, juillet 1963).

NOUVELLE-ZELANDE

Formation du personnel de la protection de l'enfance

Afin de répondre aux besoins des fonctionnaires de la Division de Protection de l'Enfance au Ministère de l'Education, il est employé et constamment amélioré une grande variété de méthodes de formation. Cet aperçu ne concerne pas des programmes de formation destinés au personnel de protection de l'enfance employé par des organisations privées.

La Division de Protection de l'Enfance emploie environ 200 assistants sociaux en service externe, 350 personnes dans les institutions et 200 dans l'administration.

Le minimum d'instruction exigé habituellement pour l'engagement au service de la Division est l'examen d'entrée à l'université. Toutefois, il est nommé exceptionnellement des personnes ayant un niveau d'instruction légèrement inférieur. Beaucoup de candidats ont eu une formation professionnelle dans des domaines proches du service social tels que l'enseignement ou les soins infirmiers. Quelques uns possèdent déjà un titre universitaire ou ont fait une partie importante des études qui y conduisent, souvent en psychologie ou pédagogie. C'est donc à cette éducation de base que doit s'ajouter notre programme de formation.

Nous pouvons grouper sous les entêtes suivants les programmes de formation accessibles aux fonctionnaires de la Division de Protection de l'Enfance:

- I. Formation en cours d'emploi
- II. Formation aux tâches d'administration et de direction
- III. Etudes personnelles
- IV. Formation mineure (cadetship) en sciences sociales
- V. Apprentissage de service social
- VI. Formation professionnelle de niveau universitaire
- VII. Formation en internat dans la théorie du service social.

I. Formation en cours d'emploi - Ce type de formation est ouvert à tous les fonctionnaires des services externes et des institutions. Il est de deux genres:

- a) la formation en cours d'emploi proprement dite
 - b) les cours résidentiels de formation en cours d'emploi
- a) La formation en cours d'emploi proprement dite incombe aux inspecteurs des offices locaux de district et aux instituts de formation. Elle comprend un programme permanent de formation pour tous les fonctionnaires. Des magistrats, des directeurs d'école, des médecins de district et d'autres personnes exerçant des fonctions proches du service social font des exposés aux réunions de personnel qui ont lieu régulièrement. Tout au long de l'année, il y a des discussions sur des cas individuels, sur la manière de rédiger les rapports, sur les principes fondamentaux du casework, sur les coutumes et les procédures du Ministère, etc. L'inspecteur a aussi la responsabilité de superviser le casework des fonctionnaires sous ses ordres. Les inspecteurs du siège central collaborent à ce type de formation.

- b) Les cours résidentiels de formation sont organisés sur une base nationale et rassemblent pour une semaine dans une institution un groupe mélangé de fonctionnaires de la protection de l'enfance. La plupart des fonctionnaires participent à l'un de ces cours tous les deux ou trois ans. Ces cours comportent des séances consacrées à des sujets tels que les entrevues, le placement d'enfants dans des foyers nourriciers, des aspects spécifiques du casework des familles, la relation entre l'assistant social et le droit, le casework avec des délinquants, l'adoption, le travail auprès des tribunaux et des études de cas individuels. Les participants ont aussi l'occasion d'échanger leurs opinions au sujet de bien des questions connexes. Diverses personnalités éminentes viennent faire des causeries sur leur spécialité.

II. Formation aux tâches d'administration et de direction - Le Département de l'Education et la Commission des Services de l'Etat organisent cette formation. Celle-ci est du même genre que celle donnée dans les cours résidentiels que nous venons de mentionner et comprend des notions théoriques d'administration aussi bien que des sessions consacrées aux implications pratiques du travail en relation avec le personnel et des questions connexes. En outre, la Commission des Services de l'Etat organise chaque année un cours d'administration réservé aux assistantes sociales.

III. Etudes personnelles - En Nouvelle-Zélande, on encourage tous les fonctionnaires de l'Etat à entreprendre un programme d'études qui leur soit utile directement ou indirectement dans leur carrière. Quelques membres du personnel se préparent à mi-temps pour un titre universitaire et sont libérés partiellement pour suivre les cours. A part les études universitaires, il y a aussi des cours mis sur pied par des groupements tels que les départements pour l'éducation des adultes des universités et par d'autres organisations.

IV. Formation mineure en sciences sociales (cadetship scheme) - Ce programme est destiné à fournir une certaine formation en service social à des jeunes qui ont quitté l'école peu de temps auparavant et qui sont intéressés par le service social. Ils doivent suivre à l'Université les cours exigés pour l'obtention d'une licence en psychologie ou en pédagogie et faire une expérience pratique de service social ou de travail de bureau dans un des départements sociaux du Gouvernement. Les candidats sont libérés le temps nécessaire pour suivre tous les cours et pour étudier à la maison en tenant compte du temps exigé par les déplacements. Ils arrivent ainsi généralement à obtenir leur licence en 4 ou 5 ans et sont rémunérés au taux d'entrée des employés de bureau. Les personnes qui vont jusqu'au bout de cette formation y arrivent avec un titre universitaire et une grande expérience dans le service social aussi sont-elles particulièrement bien qualifiées pour un emploi à plein temps dans un des départements de service social de l'Etat. Elles ne sont pas tenues de travailler au service du Gouvernement après la fin de leurs études, mais en fait la plupart le font.

V. Apprentissage de Service Social - Ce système a pour but de donner une formation de service social à des jeunes âgés d'environ 22 à 26 ans. Ils sont parfois, mais pas toujours, déjà en possession d'un titre universitaire, mais ils sont surtout choisis en raison du fait qu'ils semblent qualifiés pour le service social et qu'ils ont l'ambition de faire carrière dans ce domaine. (Comme pour les candidats à la formation mineure et les assistants sociaux à plein temps, le minimum d'instruction requis est, sauf cas exceptionnels, l'examen d'entrée à l'université. L'apprentissage dure environ deux ans et l'étudiant passe en général la première année au ministère dans lequel il désire faire carrière plus tard. La seconde année lui donne l'occasion de travailler dans d'autres ministères ainsi qu'éventuellement dans d'autres parties du pays. Ces étudiants travaillent comme doublure d'un assistant social et prennent la responsabilité du plus grand nombre de cas dont ils sont capables de se charger. A la fin de leur apprentissage de deux ans, ils sont en général prêts à assumer un poste de service social. Ce système est donc aussi une formation en cours d'emploi mais sans études universitaires.

Mentionnons à ce propos la nomination au cours des toutes dernières années d'officiers adjoints de la protection de l'enfance. Ces fonctionnaires sont en général âgés de 20 à 22 ans et, pendant leur engagement qui est prévu d'habitude pour deux ans, ils travaillent dans diverses localités ou dans des institutions où leurs services peuvent être utiles et sont compatibles avec leur âge et leur expérience limitée. Ils sont attachés à des assistants sociaux professionnels qui contrôlent étroitement leur activité. Au bout d'environ deux ans, ils peuvent ou assumer la pleine responsabilité d'un poste ou entreprendre une formation professionnelle en service social.

VI. Formation professionnelle de niveau universitaire - Au cours des treize dernières années, l'Université Victoria à Wellington a organisé un cours de deux ans à plein temps aboutissant à un diplôme de sciences sociales pour les assistants sociaux de n'importe quel département de service social officiel. A présent, les étudiants doivent avoir au moins le niveau de l'examen d'entrée à l'université. Quelques uns ont déjà un titre ou fait une partie importante de leurs études pour l'obtenir en psychologie ou pédagogie.

Ce cours comprend dans la première année des sujets tels que le développement et le comportement de l'homme, la sociologie, l'histoire sociale et économique de la Nouvelle Zélande, les principes et la pratique du service social, l'administration des services sociaux officiels de la Nouvelle-Zélande. Le programme de la deuxième année comporte des notions de droit, des problèmes de santé et de maladie, l'administration publique, les problèmes sociaux du moment, l'étude du service social dans certains autres pays, le comportement humain (normal et anormal), ainsi que du service social pratique sous la surveillance d'un moniteur. Chaque année, six ou sept fonctionnaires reçoivent des bourses leur permettant de suivre le cours complet pendant deux années universitaires tout en recevant leur traitement, mais avec l'obligation de travailler au moins pendant cinq ans après l'obtention de leur diplôme dans un département officiel de service social. Le nombre restreint des bourses et les critères de sélection très exigeants font que ce type de formation ne fournit pas à l'heure actuelle un nombre suffisant d'officiers de la protection de l'enfance.

VIII. Formation en internat dans la théorie du service social - Les méthodes de formation décrites plus haut ne fournissent guère de notions théoriques de service social à la plus grande partie de notre personnel.

Afin de répondre à ce besoin qui est commun à tous les services sociaux et pas seulement à la protection de l'enfance, la Commission des Services de l'Etat espère ouvrir au plus tard cette année un internat à Wellington. Celui-ci donnera aux assistants sociaux de la Division de Protection de l'Enfance, des Affaires Maori, de l'Orientation Professionnelle, de la Sécurité Sociale, de la Probation et de la Santé Mentale, deux mois de formation de base dans la théorie du service social.

Seize fonctionnaires participeront à chaque cours et le programme comprendra les branches suivantes: Administration publique - Développement et comportement de l'homme - Principes du casework - Méthodes de service social - Problèmes sociaux - Discussion de cas - Recherche sociale - Santé physique - Quelques aspects du droit.

Le cours se donnera en deux périodes. Le premier mois de formation en internat sera suivi d'un intervalle d'environ six semaines avant la seconde partie du programme. Des fonctionnaires du Ministère donneront la plupart des cours avec la précieuse assistance de l'Université. On espère que ce genre de formation permettra de combler en une certaine mesure l'écart entre la formation en cours d'emploi et la formation professionnelle de niveau universitaire pour tous les fonctionnaires qui n'ont pas pu fréquenter l'Université.

Toutes ces méthodes de formation du personnel de la protection de l'enfance ont donné d'assez bon résultats, avec peut-être l'exception du système de formation mineure que l'on doit bientôt réévaluer. On a pu boucher la plupart des lacunes dans la formation et nous ne nous attendons pas à introduire de nouvelles méthodes dans

un proche avenir, mais plutôt à améliorer et rendre plus efficaces les systèmes existants. (Article fourni par la Division de Protection de l'Enfance au Ministère de l'Education, Wellington et publié dans "Revue Internationale de l'Enfant", Genève Vol. XXVII, No 1-2, 1963).

Training of Child Welfare Workers in New Zealand (English Summary)

A variety of methods are in use and are being developed to cope with the needs of officers in the Child Welfare Division of the Department of Education. The usual minimum educational qualifications for entry to the Division's service is University Entrance. However, in exceptional cases, officers are appointed who have a slightly lower educational qualifications. Many appointees have had training for careers related to social work such as school teaching and nursing. Some have University degrees or substantial study towards them, often in psychology or education. This is the educational background which the training programme is designated to supplement. There are seven types of training:

I. In-Service Training

- a) On-The-Job Training which is the responsibility of the controlling officers of local district offices and or the institution. It comprises regular staff meetings frequently addressed by magistrates, headmasters of schools, district medical officers, etc. and continuing discussions on individual cases and principles and practices of social work. The controlling officer also has responsibility to supervise the casework of the officers under him.
- b) Residential Training Courses organised on a national level and bringing together for one week a cross section of child welfare officers.

II. Training in Administration and Management run on the same lines as the residential training courses mentioned above and including theoretical training as well as sessions on the practical implications of personnel work and related matters. In addition the State Services Commission each year runs an administration course for social workers only.

III. Private Study - All officers in the New Zealand State Services are encouraged to undertake programmes of study which will benefit them either directly or indirectly in their careers. Members of the staff who study for degrees on a part-time basis are given some time off to attend lectures.

IV. Social Science Cadetship Scheme - This scheme provides some social work training for young people who have recently left school. It requires attendance at University for study towards a Bachelor's Degree in psychology or education and work experience in clerical and social work in Government Social Work Departments. Cadets are allowed time off to attend all lectures and some study leave as well. This scheme has proved to be the least successful of all and is soon to be evaluated.

V. Social Work Traineeship - This has been developed in order to give social work training to young people between the ages of approximately 22 and 26 years. The minimum educational qualification is University Entrance with few exceptions. It lasts about two years and the first year is usually spent in the Department in which the trainee wishes to make a career. The second year provides an opportunity to work in other Departments and or other parts of New Zealand. Trainees understudy the social workers on the job and they undertake as much responsibility for a case load as they can.

VI. Professional Training at University Level - For the past 13 years the Victoria University of Wellington has provided a full-time two-year course leading to a Diploma in Social Science to social workers in all Government social service departments. The limited number of bursaries available and the high standard of selection procedures

mean that this type of training does not meet the need for a substantial number of child welfare officers at the present time.

VII. Residential Training in the Theory of Social Work - As the methods of training mentioned above do not provide much training in the theory of social work, it is planned to open a residential training school in Wellington. This school will give social workers of the Child Welfare Division, Maori Affairs, Vocational Guidance, Social Security, Probation and Mental Health, two months' elementary training in the theory of social work. (The full article has appeared in "International Child Welfare Review", Geneva, 1963, Vol. XVII, No 1-2).

PAYS-BAS

Code d'éthique professionnelle.

Dans un récent numéro (Vol. VI, No 1, mars 1963) nous avons mentionné l'adoption d'un code commun par l'Association Néerlandaise des Assistants Sociaux et l'Association Catholique des Assistants Sociaux. Nous sommes heureux de pouvoir donner à son sujet quelques indications complémentaires.

L'introduction rappelle que le service social ne peut remplir sa mission que s'il s'établit une relation de confiance entre l'assistant social et son client, ce qui implique à la fois l'intégrité personnelle de l'assistant social et sa compétence.

Le but du Code est de donner à l'assistant social des directives et un soutien dans son travail quotidien et aussi de faire comprendre l'attitude de l'assistant social à la collectivité et les règles à respecter si le service social doit remplir sa mission.

Il est évident toutefois que l'application du Code peut se révéler délicate dans certains cas concrets, aussi les assistants sociaux sont-ils invités à se référer alors aux commissions consultatives dont les deux associations professionnelles ont décidé la création. Il est prévu aussi que des violations du Code pourront donner lieu à des mesures disciplinaires ordonnées par un Conseil central de surveillance.

Le Code proprement dit consiste en 27 articles répartis en quatre chapitres:

- I. Remarques générales
- II. Relations avec le client
- III. Relations avec l'organisme employeur
- IV. Relations avec les collègues.

Les commentaires qui l'accompagnent rappellent que la reconnaissance des devoirs de l'assistant social est liée à ses conceptions philosophiques et religieuses de la vie.

Le premier devoir de l'assistant social est envers son client; malheureusement il se trouve aussi souvent entraîné dans des situations de conflit entre le client et son entourage. L'assistant social ne peut perdre de vue le bien de ces autres personnes dans ces circonstances, même si l'intérêt du client est au centre de ces préoccupations; le rôle de l'assistant social est alors d'aider le client à prendre librement ses décisions. Il peut pourtant y avoir des cas où l'assistant social doit intervenir directement afin de sauvegarder l'intérêt de tiers ou de la collectivité; il doit toutefois s'efforcer d'associer le client à cette intervention et la lui rendre acceptable.

En principe, l'assistant social observera un strict secret professionnel au sujet de ce qu'il a appris de la vie de son client ou d'un groupe, mais il peut y avoir des cas où le silence porterait un grave préjudice à d'autres; l'assistant social s'efforcera de persuader son client d'agir en conséquence. S'il n'y réussit pas, il devra alors rompre le secret professionnel, mais là aussi, il tâchera d'associer le client à cette démarche et de la lui rendre acceptable. Il serait aussi

opportun que l'assistant social demande dans ces cas l'avis de la commission consultative de son association professionnelle, de même lorsqu'il est appelé à témoigner en justice.

Le caractère du service social, orienté vers la création ou le rétablissement de relations réclame la bonne volonté d'utiliser à cette fin toutes les possibilités du client lui même, des associations dont celui-ci fait partie et de la société; cela implique d'être prêt à collaborer avec d'autres dans les limites du secret professionnel.

En fait, aux Pays-Bas, l'assistant social se trouve presque toujours être un employé, que ce soit d'organismes travaillant dans un domaine spécialisé du service social ou dans le cadre d'institutions poursuivant des activités plus larges. Dans les deux cas, l'assistant social choisit les méthodes qui lui semblent les plus propres à atteindre l'objectif désiré même s'il agit au nom de l'organisme qui l'emploie. Sa loyauté à l'égard de celui-ci implique qu'on lui donne les conditions de travail lui permettant d'apporter l'aide la plus efficaces.

Si variées que soient les activités des assistants sociaux, certains principes fondamentaux et donc leur responsabilité sont les mêmes et constituent ainsi la base de la solidarité entre tous les professionnels.

Le Code se borne au comportement professionnel de l'assistant social, mais il va de soi qu'en tant que personne de confiance, il évitera dans sa vie privée tout ce qui pourrait nuire à la réputation de sa profession.

SUISSE

Cours de perfectionnement

L'Association Suisse des Travailleurs Sociaux organiser à Brunnen (Schwytz) au bord du Lac des Quatre-Cantons, du 16 au 19 octobre 1963 un cours de perfectionnement consacré à "L'Administration en service social" avec le concours comme experts de Mme Kate Katzki, ACSW, Genève, et de M. René Rio, sous-directeur de L'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales de France.

SWEDEN

Miss Ingrid Gunnäs, the new International Secretary of the Sveriges Socionomförbund, writes that the International Seminar held in Denmark in May (see The Social Worker, Vol. VI, No 1) to celebrate the 25th anniversary of the Federation of Social Workers in Denmark, was so inspiring that it was decided that the Scandinavian associations would try to work more together in the future on problems of common interest. The next opportunity for such cooperation will be a conference to be held in Stockholm on November 15-16 1963, to celebrate the 40 years jubilee of the Federation of Social Workers in Sweden.

"Sveriges Socionomförbund" now has about 2500 membres, all holding a diploma from one of the State training schools for social work. There are now five such schools, but there is such a shortage of social workers in Sweden that their number will have to be increased in the near future. The length of training is now generally two and a half years, but it is planned to add another year. It is also planned to organise better facilities for research in the schools.

The Swedish Association attaches much importance to international relations. It has given in the current year scholarships to two of its membres for study in Britain and in the USA. It has also decided to grant a scholarship to a non-European student and it expects Miss Edna Fernando from Ceylon to visit Sweden for two weeks in September.

Adresser la correspondance à : Madame Jeanne-Marie SMALL
All correspondence to be sent to : 5, quai Capo d'Istria
Genève (Suisse)

1. The first part of the report is a general introduction to the subject of the study.

2. The second part of the report is a detailed description of the methods used in the study.

3. The third part of the report is a discussion of the results of the study.

4. The fourth part of the report is a conclusion and a list of references.

5. The fifth part of the report is a list of appendices.

6. The sixth part of the report is a list of figures and tables.

7. The seventh part of the report is a list of footnotes.

8. The eighth part of the report is a list of acknowledgments.

9. The ninth part of the report is a list of the author's address and contact information.

10. The tenth part of the report is a list of the author's other publications.